

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5746

présenté par

M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Les deuxième et troisième lignes de la seconde colonne du tableau du second alinéa de l'article 106 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 sont ainsi rédigées :

«

102,7
101,9

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels, et alors que la solidarité nationale ne relaie pas encore suffisamment la solidarité familiale, de nombreux proches deviennent aidants à défaut de meilleure solution. Il est urgent de reconnaître les efforts qu'ils fournissent au quotidien et de leur ouvrir des droits sociaux spécifiques. Cet amendement d'appel propose donc, en modifiant l'ONDAM 2023, de réfléchir à porter la majoration de trimestres « pour aide » jusqu'à 16 trimestres, au lieu de 8 actuellement, que ce soit pour les parents d'un enfant en situation de handicap ou pour les aidants d'un adulte en situation de handicap.